

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 34 (1926)

Heft: 8

Artikel: Nous sommes dépassés

Autor: W.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973414>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gemeinheit tätige Institutionen mit ähnlichen Zielen.

Hptm. Denzler,
Abt. der Rotkreuzkolonne Zürich.

Vom böhmischen Roten Kreuz.

Nach einer Vorberatung* der Delegierten der einzelnen Divisionen fand Montag um 16 Uhr im Sitzungssaale des Senates die feierliche Eröffnung des sechsten Kongresses des tschechoslowakischen Roten Kreuzes statt.

Die Eröffnungsansprache hielt die Präsidentin des tschechoslowakischen Roten Kreuzes, Dr. Alice Masaryk, die die Vertreter aus allen Teilen der Republik und besonders aus Amerika, sowie die anwesenden Minister Dr. Schießl und Dr. Kremer begrüßte. Nach der Wahl der Verifikations- und Antragskommission erstattete Dr. Alice Masaryk den Präsidialbericht. Sie wies auf den Zweck des Roten Kreuzes als einer Friedensinstitution hin, würdigte die Arbeit der Ärzte, Lehrer und der Feuerwehr und hob die Bedeutung der Journalistik hervor, die berufen ist, allen Bestrebungen nach einer Besserung der Gesundheit und damit auch der Zukunft der Nation den Weg zu bahnen. In welchem Maße das tschechoslowakische Rote Kreuz für das Gesundheitswesen unter der tschechoslowakischen Bevölkerung, besonders im Osten der Republik, arbeitet, geht am besten aus dem Ziffernmaterial hervor. Im Jahre 1925 hat die Institution für sanitäre Fürsorge einen Betrag von 5 806 485 Kr., für soziale Fürsorge 3 495 276 Kr. und für Volkserziehung auf dem Gebiete des Gesundheitswesens 780 159 Kr. verausgabt.

Nous sommes dépassés.

D'après la statistique de 1915—1919, pour une population de 3 945 000 habitants, la consommation des boissons alcooliques

s'est élevée à 385 925 hl. représentant, en 1919, une dépenses de 746 millions de francs. — Pour 4 années de mobilisation nous n'avons dépensé que 1220 millions de francs. La comparaison est suggestive et doit retenir l'attention. Du reste la consommation de l'eau-de-vie, qui était l'année dernière de 24 millions de litres ne fait qu'augmenter, ce qui s'explique aisément par la production fantastique de ce liquide, tellement qu'on ne sait plus qu'en faire, par son prix dérisoire, conséquence d'un prix de revient extrêmement bas (30 à 40 cts. le litre).

La Suisse est le seul pays où, à l'exception de celle des pommes de terre et des céréales, la distillation soit exempte de tout contrôle, la fabrication et la vente non soumises à une imposition. La plupart des pays du continent nous ont devancés, dans ce domaine.

L'Angleterre, pays des réalités pratiques, est allée très loin dans cette voie. Elle a soumis la fabrication de l'eau-de-vie à toute une série de mesures qui, au premier abord nous paraissent même un peu tracassières. Le distillateur doit se procurer une licence de fabrication qui lui coûte très cher, chaque litre d'alcool fabriqué est frappé d'un impôt qui s'élève aujourd'hui à environ fr. 18 ce qui fait que le fisc de ce pays a encaissé en 1924 la jolie somme de 3,5 milliards de taxes sur les boissons alcooliques. Les taxes sur l'eau-de-vie proprement dite occupent dans ce chiffre une place respectable. Conséquence: en Angleterre un petit verre coûte 80 cts. tandis que chez nous on peut acheter couramment un 1/2 litre de schnaps pour 60 cts.

En Allemagne le Cartel de l'alcool a assaini toute la situation qui précédemment était très critique. Toute la production fut soumise à un contrôle rigoureux, les prix de vente fixés officiellement et ré-

gularisés, celui de l'alcool potable fut élevé à fr. 6 le litre et celui de l'alcool à brûler fut réduit à 18 cts. le litre. La consommation de ce dernier fut favorisée de toute manière, afin qu'on pût l'utiliser sur une aussi vaste échelle que possible comme combustible ménager, dans l'industrie et pour la traction automobile.

En France, à situation identique, même remède. Le monopole revend à perte pour des besoins techniques l'alcool qu'il achète aux distillateurs, pour se rattraper ensuite sur le prix très élevé qu'il fixe pour l'alcool de bouche. Ajoutons à cela que la loi de 1923 oblige tout importeur de benzine ou de benzol à acheter à l'Etat une quantité d'alcool représentant le 10 % de son importation totale, pour constituer, par un mélange de 50 % d'alcool et 50 % de benzine, le « Garburant national ». Les autobus parisiens ont couvert des millions de kilomètres par ce moyen-là.

En Suède ce mélange est appelé « Letbentyl », en Tchécoslovaquie « Dinalkol ». Véhicules militaires, camions postaux, avions, tous consomment exclusivement de ce carburant-là.

En Belgique l'état prélève sur chaque litre d'alcool fr. 10 en moyenne, au Danemark 6,25 couronnes, dans les Pays-Bas 2,40 florins (soit environ fr. 5 suisses), en Italie fr. 3.

La Suisse consomme annuellement 24 millions de litres d'eau-de-vie. Supposons que cette dépense, non seulement luxueuse mais nuisible au bien-être hygiénique et moral soit rationnellement imposée, quelle source précieuse de revenus pour notre économie nationale serait ainsi trouvée. Ceux qui au premier abord pourraient se croire lésés par l'application de mesures de ce genre, seraient les premiers à en profiter.

On estime à 20 millions au minimum ce que pourrait rapporter une telle imposition.

Ajoutons à cela une réduction dans la consommation, provenant de l'augmentation du prix de vente, d'où économie nationale, sans compter le capital de santé, de forces productives, de prospérité récupéré de ce fait, nous nous trouverions en présence d'une situation bien différente de celle d'aujourd'hui. Les cantons recevraient enfin comme par le passé des sommes coquettes comme parts aux bénéfices de la Régie des alcools. En un mot comme en cent: la révision du régime des alcools améliorera la situation de chacun et de tous.

W. L.

Une mise en garde officielle.

Le préfet du Rhône a fait placarder l'affiche suivante dans toutes les communes du Département :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, DÉPARTEMENT DU RHONE.

L'alcool est un poison.

Les boissons alcooliques le plus dangereuses sont :

Les anis, les apéritifs, les amers, etc., ils provoquent les maladies nerveuses, le délire, la folie ;

les alcools en nature, eaux-de-vie, liqueurs diverses, etc. ;

le vin lui-même.

Le vin rouge ou blanc peut provoquer l'alcoolisme et surtout l'alcoolisme chronique (gastrite, cirrhose). Il faut prohiber l'usage des alcools durs ou des liqueurs fortes.

Il ne faut user du vin et des boissons dites hygiéniques qu'avec modération.

Le préfet du Rhône porte à la connaissance du public et recommande à son attention ces instructions rédigées par le Conseil départemental d'hygiène.

Savez-vous ce que boit cet homme dans ce verre qui vacille en sa main tremblant